

Les branches d'enseignement qui décident en première ligne des résultats d'une école, ce sont la langue allemande, le calcul et la langue française. La langue allemande et le calcul étaient enseignés dans toutes les écoles. La langue française, dont l'enseignement ne commence d'ordinaire qu'à partir de la 3^e année d'études, n'était enseignée que dans 648 écoles ; 6 écoles d'instituteurs, 17 écoles d'institutrices laïques et 53 écoles d'institutrices religieuses, en somme 76 écoles, n'avaient pas cet enseignement.

Il y a eu 57 notes insuffisantes pour la langue allemande, soit 8 pCt. ; 58 pour le calcul, soit 8 pCt. aussi, et 137 écoles pour la langue française, soit 21 pCt.

Des 57 notes insuffisantes en langue allemande, 49 — soit 12 pCt. — en reviennent aux instituteurs et 8 — soit 2,5 pCt. —, aux institutrices, dont 7 à des institutrices laïques et 1 à une institutrice religieuse.

Des 58 notes insuffisantes en calcul, 40 — soit 10 pCt. — en reviennent aux instituteurs, et 18 — soit 5,6 pCt. —, aux institutrices, dont 15 à des institutrices laïques et 3 à des institutrices religieuses.

Des 137 notes insuffisantes en langue française, 109 — soit 28 pCt. — en reviennent aux instituteurs, et 28 — soit 11 pCt. —, aux institutrices, dont 23 à des institutrices laïques et 5 à des institutrices religieuses.

Conduite.

Pour autant qu'il a été possible de l'apprécier, la conduite de la grande majorité des membres du personnel enseignant était digne des fonctions qu'ils occupent.

La fréquentation du cabaret a été le motif de reproches plus ou moins graves contre 22 instituteurs.

Par le même motif et par d'autres, la conduite a tellement laissé à désirer chez 13 autres instituteurs qu'elle en a conduit plusieurs à devoir donner leur démission du poste qu'ils occupaient, qu'elle a valu à l'un d'eux la peine de la réprimande de la part de M. le Directeur général de l'Intérieur, et qu'elle a entraîné pour trois d'entre eux la suspension des fonctions de huit jours à un mois.